

**Délibération 23-06-01 – Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal du 26 Juin 2023**

La secrétaire de séance : Francine DHAUSSY

Délibération n°23-06-01

Objet : Décision modificative n°1

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 18
- Votants : 20
- Absents : 3

L'an deux mil vingt-trois, le lundi vingt-six juin à 18 heure 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Sentinelle, légalement convoqué par le Maire le mardi 20 juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes ;

Sous la présidence de : **Éric BLONDIAUX, Maire**

Etaient présents : BLONDIAUX Éric, PETIT Francky, MATER Firdaouce, MEDJAHED Farid, CAMPHIN Nathalie, GABET Jérémy, DHAUSSY Francine, PENAUD Patrick, FLAMEY Martine, ROCQ Gilles, ROSSANO Sébastien, COZETTE Bruno, MATER Rudy, COSSART Morgan, BLAMPAIN Evan, HOUPE Loïc, CAREMIAUX Sylvie, DOLEZ Hélène

Etaient représentées : WATTIER Christiane donne procuration à FLAMEY Martine

HEBERT Christelle donne procuration à MEDJAHED Farid

Etaient absents : DUPONT Brigitte, LEVREZ Jacqueline, DUVIVIER Laurent

Pour : 20

Contre : 00

Abstention : 00

EXPOSÉ :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°23-03-11 en date du 30 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023,

Vu la M14 et l'obligation d'égalité entre les chapitres d'ordre de transfert entre sections,

Conformément à la législation en vigueur, les prévisions inscrites au Budget Primitif de l'année peuvent être modifiées au cours de l'exercice par l'assemblée délibérante.

Il est proposé à l'assemblée d'apporter les modifications suivantes au titre de la décision modificative n°1.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Imputation	Compte	BP	Ouverture	Réduction	BP+DM
Art. 657362	CCAS	101 000.00	3 500.00		104 500.00
Art. 6574	Subventions de Fonctionnement Aux associations	130 000.00	2 525.00		132 525.00
Total 65	Autres charges de Gestion courante	360 940.00	6 025.00		366 965.00
Art. 022	Dépenses imprévues	240 382.00		6 025.00	234 357.00
Total 022	Dépenses imprévues	240 382.00		6 025.00	234 357.00
TOTAL DES DEPENSES			6 025.00	6 025.00	
SOLDE DES DEPENSES				0€	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte les modifications aux chapitres apportées par la décision modificative n°1.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

Télétransmission en sous-préfecture le : 05/07/2023

Publication sur le site communal le : 05/07/2023

Signatures :

Le(la) secrétaire de séance,

Le Maire,


